

**2017-55. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'HEBERGEMENT
DU MAIRE DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL - XANTEN**

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 28

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Jean-Claude LANDREAU, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Mélissa TROUVE, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Dominique DEREN, Jean ENGELKING, Caroline AUDOUIN, Philippe CREACHCADEC, Danièle COMBY, Marylise MOREAU, Nicolas GAZEAU, Claire CHATELAIS, Josette GROLEAU, François EHLINGER, Laurence HENRY, Brigitte FAVREAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Nelly VEILLET à Jean-Philippe MACHON, Marcel GINOUX à Philippe CREACHCADEC, Annie TENDRON à Marie-Line CHEMINADE, Jacques LOUBIERE à Jean-Claude LANDREAU, Philippe CALLAUD à François EHLINGER.

Absents : 2

Aziz BACHOUR, Renée BENCHIMOL-LAURIBE.

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique ARNAUD

Date de la convocation : 6 avril 2017

Date d'affichage : 26 AVR. 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 et l'article L.2123-18,

Vu la délibération n°25 du 28 septembre 2015 fixant les modalités de remboursement des frais de déplacement des élus dans le cadre d'un mandat spécial,

Considérant que sur invitation de Monsieur Thomas GÖRTZ, Maire de Xanten (Allemagne), Monsieur Jean-Philippe MACHON, Maire de Saintes est appelé à représenter la Ville de Saintes à l'occasion des festivités organisées par la Ville de Xanten dans le cadre des 15 ans de la signature de la Charte du jumelage des deux collectivités, qui se dérouleront les 13 et 14 mai 2017,

Considérant que ce déplacement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du jumelage établi entre la Ville de Saintes et la Ville de Xanten,

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Jean-Philippe MACHON, Maire de Saintes, de bénéficier d'une prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement liés à ce déplacement à l'étranger,

Après consultation de la commission « Soutenir » du vendredi 31 mars 2017,

Il est proposé au Conseil de se prononcer :

- Sur l'autorisation donnée à Monsieur Jean-Philippe MACHON, Maire de Saintes, de se rendre à Xanten (Allemagne) du 11 au 16 mai 2017 dans le cadre d'un mandat spécial.
- Sur le remboursement, selon les modalités fixées par la délibération n°25 en date du 28 septembre 2015, des frais de déplacement et d'hébergement, engagés dans le cadre de ce déplacement, sur présentation des justificatifs de dépenses.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 27

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 6 (Josette GROLEAU, François EHLINGER en son nom et en celui de Philippe CALLAUD, Laurence HENRY, Brigitte FAVREAU, Serge MAUPOUET)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.